

2016-UNAT-661, Kalashnik

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a confirmé la conclusion de l'UNT et a jugé que «la nature de la décision, le cadre juridique dans lequel la décision a été prise et les conséquences de la décision» appuient toutes la conclusion que la réponse de l'administration à une demande d'évaluation de la direction n'est pas une décision révisable . Unat a noté que la réponse à une demande d'évaluation de la direction est une opportunité pour l'administration de résoudre les griefs d'un membre du personnel sans litige et non une nouvelle décision. UNAT a rejeté l'appel.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le membre du personnel a soumis des demandes d'évaluation de la direction des décisions de ne pas le jouer pour le poste d'enquêteur résident P-4 et de ne pas le sélectionner pour les postes d'enquêteur P-4. Le sous-secrétaire général du Département de la gestion (USG / DM) a répondu aux demandes du membre du personnel pour évaluation de la gestion, confirmant les recommandations de l'unité d'évaluation de la direction (MEU) et ne trouvant aucun mérite dans ses réclamations. Le membre du personnel a par la suite déposé une demande auprès de UNT contenant la décision de l'USG / DM. UNDT a jugé que la demande du membre du personnel n'était pas à recevoir Ratione Materiae parce que la réponse de l'administration à une demande d'évaluation de la gestion n'est pas une décision administrative judiciaire révisable.

Principe(s) Juridique(s)

Le résultat d'une évaluation de la gestion (à savoir la réponse du Secrétaire général à une demande d'évaluation de la gestion) n'est pas une décision administrative suspendue.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Kalashnik

Entité

BSCI

Numéros d'Affaires

2015-871

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

6 Jun 2018

President Judge

Juge Chapman

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Décision administrative

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Matière (ratione materiae)

Management Evaluation

Droit Applicable

TCNU Statut

- Article 8.1

Jugements Connexes

UNDT/2015/087

2012-UNAT-238

2015-UNAT-591

2013-UNAT-381

2013-UNAT-311

2014-UNAT-481

2010-UNAT-058

2014-UNAT-404

2016-UNAT-679

UNDT/2015/125

2013-UNAT-335

2010-UNAT-075